

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf le **22 JANVIER** à 20 heures les membres du Conseil Municipal de MISSIRIAC se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Jean-Yves LALY, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 16 janvier 2019

Etaient présents : LALY Jean-Yves, COUEDIC François, GUILLEMOT Jean, LE BRETON Jean-Luc, COURCHAY Christiane, ROLLAND Patrick, CARDIN Samuel, MARCY Christelle, COURTEL Isabelle, TEXIER Véronique, BEILLON Sylviane, TOUZE Isabelle

Etaient excusés : LAME Christian, BOUEDO Laurent

Etait absente : COUE Isabelle

Mme TEXIER Véronique a été élu (e) secrétaire

### N° 2019 – 01 -01

#### **OBJET : Proposition d'acquisition d'un immeuble**

Le Maire fait part d'un courrier des héritiers des conjoints BENOIT, courrier concernant une proposition d'achat par la commune d'un immeuble situé 5 rue Edouard Rolland à usage de commerce au prix de 100 000 €.

Après débat, il est demandé au maire d'engager une procédure d'estimation du bien auprès de France Domaine, de demander au locataire actuel un droit de visite de l'immeuble afin d'avoir une meilleure connaissance de l'état du bien, de procéder auprès d'un professionnel à une estimation des travaux à réaliser.

En conséquence de quoi, une fois ces renseignements collectés, il sera procédé à un nouvel examen de cette demande. Délibération prise à l'unanimité par les membres du conseil.

~~~~~

### N° 2019 – 01 -02

#### **OBJET : Demande de subvention du Collège St-Julien**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du collège St-Julien pour des séjours linguistiques et culturels, en Italie, Irlande, Angleterre, Espagne et en Allemagne. Il sollicite une subvention pour financer les séjours de 25 élèves domiciliés sur la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

► décide de voter une subvention de 15 euros par élève pour ces séjours, à savoir, pour 25 élèves, soit 375 €

**OBJET : Création d'une régie « Ecole de Sport Nature et Découverte »**

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

**► Décide de créer une régie de recettes pour encaisser les participations des familles aux différentes activités**

**Suivent les signatures**

***Le Maire,***

***Les membres du Conseil Municipal,***

***Le Secrétaire,***